REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2009

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Cresson-Bonenfant - Delenclos - Loir - Muchembled formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: M. Brunel, procuration à M. Trouillet M. Lejop, procuration à Mme Avot - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 20 juillet 2009 adopté.

<u>Demandes de subventions pour l'année 2010</u> Mini-stade à la Folle Emprise

Montant prévu Travaux et matériel : 40 886.84 €
Financement : Conseil Général (50%) 20 443.00 €
Conseil Régional (15%) 6 733.00 €
Budget Commune 2010 17 710.84 €

Remplacement de la chaudière à la mairie et à l'école

Montant prévu des travaux HT : 11 489.10 €
Financement : Conseil Général (50%) 5 744.55 €
Budget commune 2010 5 744.55 €

Attribution de subvention

Une subvention de 800 € est attribuée à l'association « Les Gais Ville à Joie » pour l'organisation du repas fêtant les trente ans du club qui a eu lieu le 17 septembre 2009. La somme sera inscrite à l'article 6574 du budget de l'exercice 2009.

Remboursement acompte location de salle

La somme de 150 € concernant un acompte versé pour la location de la salle polyvalente sera remboursée au locataire, la réservation ayant été annulée pour raisons de santé.

Décisions modificatives de crédits

COMPTES DEPENSES COMPTE NATURE MONTANT 6574 SUBVENTIONS + 800 € 658 CHARGES DIVERSES DE GESTION + 150 € COURANTE 022 DEPENSES IMPREVUES - 950 €

Convention S.P.A.

Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant à la convention avec la S.P.A. pour l'année 2010 sur la base de 337.50 € annuels.

Acceptation de recette

- 80.60 € provenant du remboursement de l'eau utilisée par Monsieur Francis Fournier lors de l'installation de son alambic.

Rapport du service assainissement Année 2008

Le rapport du service de l'assainissement pour l'année

2008 est approuvé. Un contrôle sera mis en place pour vérifier que les curages sont bien effectués selon le contrat passé avec la Lyonnaise des Eaux.

Réglementation du temps de travail des employés communaux

Vu la réglementation fixant le temps de travail à 35 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2002;

Vu le temps de travail des adjoints techniques de la commune fixé à 39 heures hebdomadaires depuis cette date, instituant des heures de récupération (ARTT) compliquant l'organisation du travail sur l'année;

Sur proposition du maire, le temps de travail des adjoints techniques est fixé à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne en consultation aux conseillers, le rapport du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour l'année 2008 et le rapport du service petite enfance de la CCPN.
- Monsieur Delenclos rend compte au conseil municipal de la réunion de la communauté de communes du pays Noyonnais.
- Madame Hallu rend compte de la réunion concernant la pandémie grippale à laquelle elle a assisté.
- Monsieur le maire transmet aux conseillers les remerciements de La Prévention Routière pour la subvention annuelle qui a été versée par la commune.



Cette année encore, un concours de maisons décorées sera organisé fin décembre.

Pensons aux économies d'énergie et au développement durable !

Pour obtenir un prix, nul besoin de dépenser beaucoup d'argent : de l'imagination, de l'ingéniosité, de l'huile de coude donnent souvent de plus beaux résultats qu'un amoncellement de guirlandes électriques multicolores.

Et puis, la nature nous offre d'elle-même de la matière : pommes de pin, feuilles mortes, branchages, souches d'arbres morts et autres que vous pourrez peindre et assembler en famille.

Alors, en attendant de passer à la réalisation, promenez-vous dans les bois ...

